

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Trois mois : 10 fr.

On s'abonne :
A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ;

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre-affranchie.

SAUMUR,

19 Avril 1881.

LA QUESTION TUNISIENNE.

Les Kroumirs ont repoussé les avis des tribus voisines qui, dans une longue et orange conférence, tenue près de la frontière, se prononçaient pour la soumission et les réparations à accorder aux Français.

On pense, dit l'Agence Havas, que de nombreuses déflections se produiront dès que les tribus verront qu'elles n'ont à compter ni sur le gouvernement tunisien, ni sur l'Italie.

On signale des signaux nocturnes par feux échangés entre diverses tribus et la route de Soukharra à Tebessa.

Le même fait a été constaté également près du pont de la Medjedah.

Dans nos provinces, notamment dans celle d'Oran, des excitations hostiles ont lieu. Le départ des troupes en avait été le prétexte, mais celles-ci sont maintenant remplacées par des bataillons de France.

Des agents français ont arrêté à la gare de Tunis deux individus venant de la Calle, portant le costume de tirailleurs algériens. Après un interrogatoire sommaire, ces individus, qui sont des marabouts marocains venant prêcher la guerre sainte contre les chrétiens, ont été remis aux autorités tunisiennes.

Un marabout de la province de Constantine a eu une longue conférence avec le Bey; ce personnage se tiendrait caché chez Sel-Agiz-Ben-Atoul, et voudrait déterminer le Bey à provoquer un soulèvement populaire.

Depuis quelques jours, des Arabes connus pour leur fanatisme, venant de l'intérieur de la Tunisie, arrivent. Les uns se rendent, dit-on, chez les Kroumirs; d'autres resteraient à Tunis pour exciter la population indigène à la révolte.

A Tunis même, une certaine animation règne dans les mosquées; les rassemblements sont interdits. Toute la police est sur pied (dans quel but?); les cafés arabes doivent être fermés à 9 heures.

Un seul armurier a vendu en trois jours 600 fusils à piston.

Quatre cents hommes avec six pièces d'artillerie sont campés à Manduba et partiront successivement. De nouvelles troupes venant de la côte sont attendues.

Si-Selim, ministre de la guerre, venu de Beza où il doit retourner, est arrivé le 15 à Tunis et reparti le lendemain matin à destination de Tebourba, où il restera quelques jours.

Les agents du premier ministre, Mustapha-ben-Ismaïl, ont réquisitionné des chevaux pour l'armée; 5,000 piastres seraient versées à-compte.

On mande de Soukharra :

« Une colonne tunisienne, composée de 600 cavaliers, de 600 fantassins et d'un nombre indéterminé d'irréguliers, s'est avancée sur Souk-el-Arba, station du chemin de fer la plus voisine de la frontière française. Cette colonne dispose de trois canons. »

La guerre sainte est prêchée sur tous les marchés de Tunisie.

La dépêche suivante de Bône, 17 avril, mérite une attention spéciale :

« On assure que la canonnière Hyène, envoyée en exploration sur la côte tunisienne, a reçu hier une quarantaine de coups de fusils du fortin de l'île de Tabarque. On

ignore encore si ce fortin est occupé par les Kroumirs ou par des troupes tunisiennes. Personne heureusement n'a été atteint à bord de la canonnière. »

Comme mouvement de troupes, nous signalons le départ, samedi, de Lyon, de deux bataillons du 38^e et de deux bataillons du 92^e; d'Auch, avant-hier, de deux bataillons.

Le 142^e régiment d'infanterie, avec des vivres et des fourrages en abondance, a débarqué à Bone, samedi, du Mohamed-el-Sadek.

La Bretagne a amené le 13^e chasseurs à cheval et une compagnie du génie. Ce bâtiment a apporté aussi des vivres.

L'avis Desaix est parti également samedi de Toulon pour l'Algérie.

Il transporte le général Dalebecque, commandant de la 13^e division du 7^e corps, avec deux officiers d'état-major.

Le Trident est parti de Brest, hier matin, pour venir à Toulon.

La Vraie France, de Lille, signale un nouveau fait d'incurie à la charge de M. le général Farre, ministre de la guerre :

« Dans les préparatifs pour la guerre dans la Tunisie, l'artillerie de campagne était arrivée à Marseille et se disposait à partir, lorsque, subitement, on s'aperçut qu'elle n'avait pas de boîtes à mitraille, indispensables dans un pays de montagnes. Que faire? on s'adressa aux arsenaux du Midi, pas une boîte à trouver. On télégraphie aux arsenaux du Nord. Rien à trouver. Ordre d'en faire fabriquer aussitôt. Douai devait pour sa part en fournir 20,000 (il en fallait 200,000 pour partir en campagne) à la réception de cet ordre, c'était le samedi matin. On bat la générale. Tous les artificiers se mettent à l'œuvre; on a travaillé la nuit, toute la journée du dimanche, et on a expédié à la hâte. On ne pouvait s'embarquer sans munitions. »

Il est inconcevable que de pareils faits puissent se produire.

Alger, 16 avril.

Voici le dénombrement des forces des tri-

bus soulevées au nord et à l'ouest des frontières tunisiennes :

Les Kroumirs sont partagés en quatre fractions, savoir :

- 1° Les Sloul, 3,500 fusils, sous les ordres de quatorze cheiks.
2° Les Dedmaka, 4,000 fusils, quatorze cheiks.
3° Les Oselma, 2,500 fusils, douze cheiks.
4° Les Chihia, 2,500 fusils, neuf cheiks.

Vient ensuite la grande tribu des Rakba comptant environ 40,000 fusils et divisée en neuf fractions, savoir :

- 1° Les Ouchtelas. — 2° Les Ouled-Sabira. — 3° Les Mrassem. — 4° Les Ouled-Ali-Meedda. — 5° Les Izour. — 6° Les Beni-Massen. — 7° Les Ouled-Sultan. — 8° Les Hakim. — 9° Les Razouans.

Chronique générale.

Quoi qu'il doive sortir du projet de M. Bardoux, scrutin de liste ou scrutin d'arrondissement, les élections générales sont assurément, dès à présent, fixées à l'un des deux derniers dimanches de septembre.

Le gouvernement russe vient de demander au cabinet français de lui faire connaître, par voie diplomatique ou autrement, les noms et le lieu de résidence sur le territoire français de tous les réfugiés russes qui s'y trouvent en ce moment.

On ne connaît pas encore la réponse qui sera faite à cette communication par le ministère des affaires étrangères.

Le Clairon ouvre une souscription pour offrir une épée d'honneur au général de Cissey.

On annonce que le chef des milices an-

de lui, un roulement de voitures continuel, semblable au grondement lointain du tonnerre, se faisait entendre.

« Une rue est proche, pensa-t-il; allons, un peu de courage, et je trouverai peut-être le chemin de ma délivrance. »

Michel essaya de forcer le pêne de la porte, mais en vain; l'eût-il pu, qu'un autre obstacle se fût présenté: elle était verrouillée en dehors. — Le prisonnier revint s'asseoir sur son lit, en proie à une certaine exaltation.

Tout à coup il se prit à sourire : — Cette porte me résiste, murmura-t-il, tant pis pour elle, car d'un coup de pied j'en aurai raison.

En achevant ces paroles, Michel leva machinalement la tête et aperçut, à quelques centimètres du plafond, un œil-de-bœuf au travers duquel la lumière extérieure eût pu pénétrer, si la poussière amassée sur la vitre, pendant des années peut-être, n'avait intercepté ses rayons.

Ne pouvant atteindre à cet endroit, Michel roula sa couchette jusqu'au point que dominait l'ouverture; puis, plaçant la table sur son lit, il grimpa sur le toit.

« Enfin ! s'écria-t-il en ouvrant cette lucarne, voilà donc une sortie ! »

Passant la tête, puis les bras, le frère de François acquit la certitude qu'avec un peu d'efforts il pourrait gagner le dehors; l'important était de

savoir à quelle hauteur il se trouvait, et l'emplacement sur lequel était situé le corps de bâtiment.

Cinq mètres à peine séparaient Michel du sol : l'œil-de-bœuf donnait sur une cour absolument déserte au bout de laquelle se trouvait une rue.

Le prisonnier redescendit de son observatoire, prit un drap de lit, l'attacha par une des extrémités à un gond fortement enfoncé dans le mur, jeta l'autre bout en dehors; puis, passant les pieds d'abord par l'ouverture, le corps, la tête enfin, il se laissa glisser jusqu'à l'extrémité de la toile. Un mètre à peine le séparait du pavé de la cour : Michel s'élança dans le vide, mais ne se fit aucun mal. Deux minutes après cette descente, plus pittoresque que périlleuse, le frère de François Desvignes était libre.

XVII

Paris était resplendissant de lumières ce soir-là. Les magasins rivalisaient de luxe et de bon goût dans leurs étalages. Une foule compacte et découverte encomrait les trottoirs; les fiacres, les omnibus, les voitures de toutes sortes, se croisaient en tous sens avec une rapidité extrême; c'était à donner le vertige à ceux que le hasard jetait pour la première fois au milieu de ce bruit incessant et confus.

« François avait raison, pensa Michel, les nuits sont bien longues à Paris; celle-ci était commencée depuis longtemps lorsque je suis rentré avec M.

Germain, et elle n'est pas finie encore; cette population ne connaît donc pas le sommeil? Tout le monde va, vient, se promène pour ses affaires ou pour ses plaisirs comme en plein midi; c'est, en vérité, bien étrange!

Michel n'oubliait qu'un point, c'est que, pendant les heures passées dans le carcere duro fraternel, la terre avait fait un tour sur elle-même; vingt-quatre heures s'étaient bel et bien écoulées. On était au samedi soir.

L'inexpérimenté Normand chercha à s'orienter, mais en vain: il était depuis trop peu de temps dans la capitale pour se reconnaître sur la voie publique. Avisant un gardien de la paix au carrefour de plusieurs rues, il s'en approcha :

« Où suis-je, monsieur? lui demanda-t-il. — Rue Montmartre. A droite, voici la rue Joquelet. »

Michel s'arrêta hésitant. — Dans quel quartier allez-vous? reprit le gardien, qui avait jugé d'un coup d'œil l'embarras du questionneur.

« Je voudrais gagner la gare Saint-Lazare. — Alors, prenez cette voie; place de la Bourse, vous trouverez la rue du Quatre-Septembre, suivez-la jusqu'au nouvel Opéra; de là, prenez la rue Auber, la rue du Havre à droite, et vous arriverez à la gare. »

Tout cela était de l'hébreu pour le fermier des

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'OUBLIEUSE

(Suite.)

Michel sauta du lit, bien éveillé cette fois. Il s'habilla à la hâte, mangea avec avidité le pâté qu'une main prévoyante avait placé sous sa main et se versa un grand verre de vin.

Ce repas improvisé parut lui donner une énergie inaccoutumée.

« Allons, à l'œuvre ! reprit-il ; je ne puis rester plus longtemps dans cette prison ; si les portes sont ouvertes, je serai bientôt libre comme l'air ; si elle sont fermées, je les défoncerai. Il ne sera pas dit que j'aurai été plus longtemps la dupe de François. »

Prenant la veilleuse dans sa main, Michel parcourut la mansarde et arriva jusqu'à l'étroite porte qui lui servait d'entrée; celle-ci était fermée à double tour.

« Je m'en doutais, cria le fermier avec rage ; je suis séquestré ici, à dessein ; dans quel but ? »

Michel était à cent lieues de songer au véritable. Il prêta l'oreille : à peu de distance et au-dessous

dorranes, venu sur la frontière avec un de ses lieutenants pour se rendre compte du blocus par nos troupes, a été arrêté près de l'Hospitalet et conduit à Ax, où il est gardé à vue par les ordres du ministre de l'intérieur.

D'autre part, deux nouvelles compagnies d'infanterie ont été dirigées sur la frontière, dont tous les passages sont gardés avec vigilance.

L'Armée française publie sur le général Farre un article où l'on trouve le passage suivant :

« Il n'y a, à ce sujet, qu'une voix dans le monde militaire, dans le monde politique, dans le monde des affaires. Comment pendant dix ans, la France a dépensé des milliards pour la réorganisation de ses forces militaires; depuis huit ans, elle a mis en pratique un nouveau mode de recrutement, et il sera dit qu'elle ne saura pas si tout cet argent a été utilement dépensé, si cette loi de recrutement, dont elle attend tant de résultats pour la défense nationale, a produit de bons soldats, des soldats propres à faire campagne du jour au lendemain? Nous ne pouvons, quant à nous, fournir aucun motif des décisions qui ont été prises à l'encontre de toutes les règles de la mobilisation. Nous ne pouvons que continuer à regretter d'avoir à constater qu'au lieu de mobiliser un corps d'armée, on ait préféré désorganiser complètement deux corps d'armée de la frontière et divers autres corps en leur enlevant des éléments indispensables. Il serait antipatriotique de relever toutes les erreurs commises jusqu'à ce jour. Nous ne ferons pas cette mauvaise besogne. Il est cependant nécessaire de dire que l'état-major général porte, dès maintenant, une lourde responsabilité. »

On écrit de Marseille, 13 avril, au Télégraphe :

« Depuis dix jours, nous assistons au plus déplorable spectacle. Ce n'est qu'un va-et-vient de personnel, de matériel, tout cela sans cohésion. Ici, dix hommes venant d'un point, trente arrivant de cent lieues, plus loin, quatre-vingts expédiés du nord de la France. Nous n'y comprenons plus rien.

Le général Billot est arrivé hier. Les généraux succèdent aux généraux, les officiers aux officiers, les intendants aux intendants, et chacun d'eux cherche à se reconnaître, ce qui n'est pas facile. En un mot, nous qui sommes de vieux routiers, nous retrouvons là toute la vieille méthode du débrouillement de néfaste mémoire. Les officiers d'Afrique ne sont pas contents, et ils ont quelque raison.

Le pays où l'on va opérer est un pays tout montagneux, fort analogue à celui de la Kabylie.

La cavalerie n'y jouera qu'un rôle fort secondaire. Or, il y a en Algérie sept régiments de cavalerie. Pourquoi ne pas les employer, au lieu des quatre qu'on expédie

à grands frais de tous les points de la France?

L'Algérie possède, paraît-il, une quarantaine d'intendants, de sous-intendants et une nuée d'officiers d'administration, et il faut tout faire venir de l'intérieur, etc.

Je ne vous dirai rien de toutes les autres critiques qu'on formule ici les officiers, et l'on parle librement sur les bords de la Méditerranée. Ces critiques, vous les connaissez aussi bien que moi : — la création de brigades mixtes quand on a l'organisation réglementaire de la brigade, — des généraux ne connaissant ni leurs troupes, ni leurs états-majors, ni leurs intendants ; — ce chef d'un des plus grands services du ministère de la guerre, le colonel Grisot, quittant ses fonctions si importantes pour venir, au grand étonnement de tous, prendre le commandement d'un régiment qu'il n'a jamais vu ; — des états-majors formés de pièces et de morceaux disparates ; — des intendants sans mission, sans ambulance ; — des officiers d'administration sans hommes ; du matériel incomplet ; — en un mot le tohu-bohu le plus étonnant. Voilà les faits. »

On lit dans le Rappel :

« Au moment où l'expédition tunisienne ramène l'attention sur l'Algérie, les Chambres vont avoir à examiner un important projet de loi destiné à avoir une influence considérable sur le développement de notre grande colonie africaine. Il s'agit d'un projet de loi tendant à autoriser un emprunt de cinquante millions destiné à hâter et développer la colonisation dans les trois départements algériens.

Ce projet de loi est inspiré par la pensée, acceptée et recommandée aujourd'hui par tous les hommes compétents, d'implanter dans la colonie une population française assez dense pour faire contrepoids non-seulement à l'élément indigène, mais encore à l'élément européen étranger.

Dans ce but, le gouvernement a fait étudier un système de création de nouveaux villages, où l'on pourrait grouper des colons français en assez grand nombre pour achever d'asseoir solidement notre domination dans le Tell algérien.

Les ressources dont on a disposé jusqu'ici pour la colonisation, c'est-à-dire les terres provenant du sequestre, sont presque épuisées. Il s'agit aujourd'hui d'acheter des terres pour les concéder à des colons français.

Le programme arrêté par le gouverneur général de l'Algérie et que le gouvernement soumet à la consécration du Parlement, a pour but la fondation de 300 villages, à répartir dans les trois départements d'Alger, de Constantine et d'Oran.

150 de ces villages pourront être formés sur les terres appartenant à l'Etat ; mais les 150 autres exigent l'acquisition de terres. Pour ceux de la première catégorie, on n'a à prévoir que la dépense d'installation ; pour ceux de la seconde, il faut prévoir en outre les frais d'acquisition du sol.

Chaque village sera créé pour 50 foux

en moyenne, ce qui permettra le placement de 15,000 familles, c'est-à-dire de 60,000 personnes environ.

La dépense est évaluée à 80,000 fr. par village, soit 24,000,000 pour les 300 villages.

D'autre part, l'acquisition de terres pour la création de 150 d'entre eux est évaluée à 26 millions. Ce qui fait au total une dépense de 50 millions.

Le gouvernement estime, d'autre part, que des industriels viendront se fixer dans chaque centre où des emplacements à bâtir et des lots de jardins leur sont réservés. Dix concessions de ce genre peuvent être créées dans chaque centre. Il en résulte qu'on peut espérer un nouvel appoint de 3,000 familles ou de 12,000 personnes.

C'est donc en tout un ensemble de 18,000 familles ou de 72,000 personnes qu'il s'agit d'installer en Algérie, sans compter les attributaires de fermes isolées. On voit quelles sont la grandeur et la portée de ce plan.

La réalisation sera très-facile ; car, par une ingénieuse combinaison pour laquelle la sanction des Chambres est demandée, le gouvernement a trouvé moyen de se procurer immédiatement les ressources nécessaires sans qu'il en résulte aucune aggravation de charges pour le pays.

Voici en quoi consiste cette combinaison : Chaque année, le budget de l'Etat renferme un crédit de 2 millions et demi à 3 millions affecté spécialement à l'œuvre de la colonisation algérienne. Se fondant sur la certitude que ce crédit continuera à être inscrit chaque année au budget de l'Etat, le gouvernement veut le transformer en annuités pour le remboursement en vingt-deux années de la somme de 50 millions, reconnue nécessaire pour les raisons indiquées plus haut.

La Caisse des dépôts et consignations s'offre à avancer à l'Etat, au taux de 4 0/0, cette somme de 50 millions, à la seule condition de la verser entre les mains du Trésor en cinq années, à raison de dix millions par an. L'Etat ne pouvant pas dépenser la somme totale en une fois, et comptant précisément échelonner la réalisation de son programme sur une période de cinq années, on voit que les conditions concorderaient absolument.

C'est l'approbation de ce contrat et de cette dépense qui fait l'objet du projet de loi que les Chambres auront à examiner à la rentrée des vacances de Pâques.

Une commission de vingt-deux membres sera nommée pour étudier cet important projet et l'on espère qu'elle mènera assez rapidement ses travaux pour que le projet soit voté avant les élections générales.

Au sujet du massacre de la mission du colonel Flatters, il y a trois versions : la première, du 30 mars, apportée de Ouargla par quatre indigènes ayant fait partie de la mission ; la deuxième, du 9 avril, venue par la voie de Tripoli, de l'extrême sud de la Tripolitaine.

La troisième, du sud de la province d'O-

ran, a été apportée par des indigènes venant du Gourara.

Selon cette version, ce serait le fameux Kaddour-si-Hamza, à la tête d'un nombre assez considérable de cavaliers appartenant à la puissante tribu des Ouled-sidi-Cheika, servirait en otage le colonel Flatters et quelques membres de la mission, dans le but de les échanger contre ses femmes et ses enfants, actuellement retenus prisonniers dans le cercle de Mascara.

Des émissaires ont été envoyés de tous les points de l'Algérie, de la Tunisie et de la Tripolitaine, dès les premières nouvelles du massacre. Ils ne peuvent tarder à faire connaître le résultat de leurs démarches, et on espère, avant un jour ou deux, savoir définitivement à laquelle de ces trois versions il faut ajouter foi.

Le Français raconte cette plaisante anecdote :

M. Grévy avait à l'Elysée un jeune parent qu'on utilisait comme on le pouvait. C'était M. Monnot. Il y a peu de temps, on s'avisait de penser qu'il pourrait bien faire un entrepreneur de tabacs. Mais tout était occupé. Qu'à cela ne tienne, on créa un emploi de cette sorte à Auteuil. — Sixième entrepôt, — soit un traitement de 9,000 fr., sans compter les frais de bureau, etc., etc. Jusque-là tout alla bien. — Mais il fallait un cautionnement de 50,000 fr. M. Grévy voulait bien nommer son neveu, mais non le cautionner.

M. Monnot dut donc se mettre en campagne pour trouver les malheureux 50,000 francs. On raconte que, grâce à l'obligeance de plusieurs parents, il aurait réussi à se les procurer, et que l'heureux entrepreneur va pouvoir enfin entrer en fonctions. Tous les débiteurs appelés à s'approvisionner chez lui ont été avertis qu'ils devaient, à l'avenir, s'adresser : 7, avenue Bondou, à Auteuil.

Le curieux de l'affaire est que, quoique non encore installé, M. Monnot, ce favori de Dieu, arrivé sans précédents administratifs à un poste de 9,000 fr., touche son traitement depuis le 1^{er} janvier dernier.

Nous avons tout lieu de croire cette petite histoire authentique. Si elle ne l'était pas en quelque point, les journaux présidentiels nous le diront.

On sait que la libre-pensée, aidée de toutes les forces que lui prête le radicalisme, a fondé, dans les principales villes du Midi, des sociétés dont la mission est de propager un culte matériellement athée. A l'aide de ce prosélytisme étrange, on est parvenu à obtenir quelques enterrements civils, deux ou trois mariages du même acabit ; mais quelques efforts que l'on fit, les baptêmes sans Dieu se faisaient attendre. On a fini cependant par en obtenir un, et c'est à Carcassonne, véritable nid de communistes, que le fait s'est produit.

Le journal de M. Marcou, la *Fraternité*, est tout à la joie, et voici en quels termes lyriques il raconte l'événement :

Les mariages et les enterrements civils sont très-rarement (?) les baptêmes CIVILS (?) sont plus rares. Dimanche dernier, à quatre heures du soir, dans la salle des réunions du cercle du Progrès, brillamment pavoisée aux couleurs nationales, était célébré le baptême civil du citoyen (!) nouveau-né Recouly, à qui les prénoms de Louis-Etienne furent donnés. Le bonnet phrygien dont on le coiffa pour cette cérémonie, qu'il portait légèrement incliné sur son oreille droite, donnait à son visage un cachet de précoce virilité (!!!) on peut bien dire de ce bébé qu'il suce les principes démocratiques avec le lait de sa mère : c'est ainsi que les enfants deviennent des hommes de cœur, des patriotes avant l'âge, c'est ainsi qu'on a des Barra, qui savent mourir à 13 ans pour la République.

La cérémonie s'est terminée par des chants « patriotiques » et une quête, qui a produit 25 fr., lesquels ont été remis à la mère « pour servir de base à la fortune future du jeune démocrate. »

Cette orgie a eu une solution que la *Fraternité* se garde bien de nous faire connaître, mais que le *Courrier de l'Aude*, tenu à moins de discrétion, nous révèle en ces termes :

P.-S. — Nous apprenons que le lendemain de ce baptême civil la mère du petit Louis-Etienne a fait conduire son enfant à l'église et l'a fait baptiser chrétiennement. Elle a pris d'abord les vingt-cinq francs, — le discours du pontife Tournier vaut bien ça, — et puis elle a fait ce qu'elle a voulu. Pas bête du tout la mère du petit !

On n'est pas bête à Carcassonne !

Coudriers : la Bourse, le Quatre-Septembre, la rue Auber, etc., comment arriverait-il à se guider à travers ces artères inconnues et cette fourmillement humaine ? Si Michel eût eu quelque habitude des usages de la grande cité, il fût simplement monté dans un des nombreux fiacres qui stationnent à toute heure, de la nuit comme du jour, dans les nombreux quartiers de la grande ville, et, l'adresse donnée au cocher, il se fût laissé conduire tranquillement jusqu'à destination ; mais, depuis trois jours, Michel, Desvignes vivait comme dans un monde imaginaire, tout ce qui lui arrivait tenant plutôt du rêve que de la réalité.

Après des détours sans fin, le paysan se trouva dans une longue rue, éclairée à giorno. Une pluie fine, et pénétrante commençait à tomber ; les promeneurs quittaient la chaussée et continuèrent leur route sous les arcades dont cette voie splendide était bordée. Grâce aux nombreux becs de gaz allumés, Michel lut à une encoignure : Rue de Rivoli, et, comme tout le monde, il entra sous la galerie couverte qui va de Saint-Germain-l'Auxerrois à la rue Royale.

Tout à coup, il y eut un temps d'arrêt dans la marche des promeneurs : un mouvement de voitures se produisit dans la cour de l'hôtel du Louvre, et chacun se rangea pour laisser passer les gens assez fortunés pour faire de ce lieu leur séjour préféré.

Michel, sans l'avoir cherché, se trouva au premier rang.

— C'est une noce, cria-t-on.

— Oh ! les belles voitures !

— Tenez, voilà la mariée qui prend place dans celle-ci.

— Sont-ils heureux, ces riches !

Les cochers montèrent sur leurs sièges ; la première remise entra sous la voûte d'entrée, au pas, et gagna la rue.

Michel eut un éblouissement : cette jeune fille vêtue de blanc et les cheveux enlacsés de fleurs d'orange, c'était sa nièce, c'était Fernande !... La seconde voiture suivit de près la première ; les stores relevés permettaient de voir très-distinctement les personnes qu'elle contenait.

A la portière de gauche, la silhouette d'une femme, jeune encore et jolie entre toutes, se détacha nettement, comme un chef-d'œuvre de Raphaël, de ce cadre improvisé ; il n'y eut qu'un cri dans la foule :

— Oh ! qu'elle est belle !

En l'apercevant, Michel chancela comme un homme ivre, ses yeux s'agrandirent démesurément, son sang afflua vers le cœur, sa gorge, serrée comme dans un étouffement, ne put articuler qu'un son rauque et intraduisible ; cette femme, objet de l'admiration publique, c'était Georgine, la morte du Mont-Pinçon, la fiancée du pauvre fermier.

En proie à l'exaltation la plus fébrile, Michel parut comme un véritable fou.

Pour la deuxième fois, se dit-il, elle m'est apparue ; avec quel air de reproche elle m'a regardé ! Comme ses grands yeux noirs disaient clairement : Honte et parjure, anathème à celui qui avait juré de ne s'éloigner jamais de ma tombe et que je retrouve à Paris ! Pardonne-moi, je t'en supplie, chère ombre aimée ! répétait Michel, je retourne de ce pas près de tes restes adorés ; maudit soit le jour où j'ai eu la fatale pensée de me mettre en route !

(à suivre.) SOPHRONYME LOUDIER.

Le succès de la FRANCE ILLUSTREE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Il semble s'accroître, au contraire, à mesure que ce grand ouvrage se fait connaître davantage. Nous avons sous les yeux le 40^e fascicule, consacré au département de l'Hérault et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures représentant la ville de Montpellier, une vue de Cette, Lunel, Lodève, et, en outre, une très-belle carte du département avec plan de Montpellier.

Un don de 120,000 fr. fait par M. le comte de Chambord aux écoles chrétiennes de Rennes a permis d'acquiescer rue d'Ed- de Rennes à l'ancienne école municipale change, près des Frères sont chassés, une importante propriété, où de vastes et belles classes sont installées pour recevoir 5 à 600 enfants à la rentrée des vacances de Pâques. Une déclaration a été faite par le Frère directeur de la nouvelle école. Mais M. Lebastard, sé- nateur, maire de Rennes, fait opposition à l'ouverture de l'école par les motifs suivants, qui sont de pure fantaisie :

« Le maire de Rennes déclare qu'après » visite faite du local indiqué pour la tenue » de l'école, il a reconnu que, par sa proxi- » mité avec l'école communale, il serait » d'autant plus difficile de maintenir la paix » entre les élèves des deux écoles; que ceux » des écoles libres sont poussés au désordre » par les excitations incessantes de la réac- » tion et aussi par les violences de polémé- » que dont l'archevêque lui-même a donné » le triste exemple en se permettant de cri- » tiquer un acte de l'administration, délit » prévu et puni par les articles 204 et 204 » du Code pénal. »

Le conseil départemental a pris au sé- rieux ces raisons hypocrites et confirmé l'opposition. On voit ce que devient la li- berté d'enseignement avec les obstacles que savent inventer les adversaires des écoles re- ligieuses. Le conseil supérieur est appelé à juger la sentence du conseil départemental; il est impossible qu'il consacre une juris- prudence qui ne serait que la tyrannie dé- guisée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La nomination du nouveau Prési- dent du tribunal civil.

Par décret, en date du 15 avril 1881, M. Bodin, avocat et ancien maire de Sau- mur, est nommé président du tribunal civil.

Des journaux d'Angers, en devançant cette nouvelle quelques heures seulement avant son apparition à l'Officiel, s'y mon- traient des moins sympathiques.

D'après eux, une telle nomination était contraire aux règles de la hiérarchie et de la justice. De nombreuses récusations atten- daient ce président dans les causes déjà plaidées ou seulement conseillées par lui. Ils se demandaient, enfin, si c'était un titre, pour lui, d'avoir été, dans ces dix dernières années, le personnage de notre arrondisse- ment peut-être le plus mêlé aux luttes ar- dentes de la politique.

Aujourd'hui que M. Bodin est investi de fonctions s'imposant à notre respect, tout commentaire serait oiseux et inconvenant.

Au lieu de jeter un regard en arrière, mettons-nous en présence de la réalité.

Si le nouveau président du tribunal de Saumur n'a pas été élevé à l'école des magistrats, — la politique, en effet, a été et sera de tout temps une mauvaise école pour eux, — il n'entre pas cependant dans la magistrature sans étude et sans connais- sance. Ses adversaires eux-mêmes se plain- sent à reconnaître son talent.

Aussi, en nous fondant sur son intelli- gence non moins que sur son honnêteté, nous osons espérer qu'il saura se dépouiller du vieil homme pour prendre l'esprit de la robe qu'il vient de revêtir.

Sur son siège présidentiel, il voudra cer- tainement continuer les traditions de ses prédécesseurs, parmi lesquels se distingue le président Delavau, qui était également notre concitoyen, et dont le souvenir est demeuré vivant parmi tous ses contempo- rains.

Il se rappellera également avec quel esprit d'impartialité M. Mordret, si regretté, rem- plissait ses délicates fonctions, esprit du reste qui lui était commun avec les autres juges, devenus aujourd'hui les collabora- teurs de M. Bodin.

Fort de ces souvenirs, et vivant au milieu d'influences si honorables, nous ne doutons pas qu'il ne se dégage complètement, si ce n'est déjà fait, des sphères passionnées et agitées dans lesquelles les événements poli- tiques l'ont jeté.

Il ne verra, ajouterons-nous, que des jus- ticiables dans ses anciens adversaires politi- ques et à plus forte raison dans ses amis de la veille. Entre ces deux plateaux il tiendra la balance égale.

Ses anciens confrères, enfin, auront droit à toute sa bienveillance.

C'est ce que doit faire, et c'est ce que fera M. Bodin.

Nous en avons pour premier témoignage un acte d'indépendance qui l'honore et est assez connu pour ne pas le rappeler ici. Cet acte lui a valu l'approbation des vrais amis de la liberté, mais en même temps aussi, faut-il l'ajouter, la rancune de ses anciens amis politiques.

Le magistrat, faut-il en douter après cela, sera encore plus indépendant que l'adminis- trateur.

« Il s'en faut peu », dit La Bruyère dans ses *Caractères*, « que la religion et la justice n'ail- » lent de pair dans la république, et que la » magistrature ne consacre des hommes comme » la prêtrise. »

Le moraliste du dix-neuvième siècle pense comme celui du dix-septième : le siècle seul a changé de date, mais les caractères restent les mêmes.

Plein de confiance donc dans cette asso- ciation d'idées qui découle des sources les plus élevées, nous retournerons la devise du journal d'Angers, en disant à notre tour :

Adjuvat Deus advenient!

UN PHILOSOPHE,

Admirateur de La Bruyère.

Plus la persécution religieuse s'affirme, plus les populations semblent se rattacher aux pratiques de la religion. De toutes parts, les journaux constatent cette même tendance, et Saumur ne reste pas en arrière.

Les offices de la Semaine-Sainte ont été suivis en notre ville avec le recueillement le plus édifiant, et un concours auquel on ne s'attendait pas en nos temps agités; puis, dimanche, jour de Pâques, les fidèles ont approché de la Sainte Table en grand nombre et sont venus couronner heureusement la station quadragésimale prêchée par le R. P. Marie-Bernard. On ne peut donc s'empêcher de reconnaître le réveil de la foi dans notre cité.

Partout, après la messe de communion, les fidèles sont revenus à la messe solen- nelle de 10 heures. A Saint-Pierre, notam- ment, l'église s'est trouvée de beaucoup trop étroite pour contenir la foule. Outre les sou- venirs religieux qui, ce jour-là, se réveillent jusque dans les âmes ordinairement indif- férentes, il y avait l'attrait toujours puissant de la musique; et nous devons dire que ce sentiment a été pleinement satisfait par les chants religieux exécutés sous l'habile direc- tion de M. Halbert. L'assistance a entendu tour à tour Mozart et Palestrina, deux maîtres illustres dans des genres absolument différents; et ce contraste du génie musical des deux grands compositeurs produisant, chacun dans sa manière, des beautés de l'ordre le plus élevé, a été un charme de plus pour les auditeurs. Palestrina, c'est la grandeur simple et noble du plein chant, agrémenté de quelques rares artifices, de quelques moyens d'effet tirés des ressources musicales. Pour nombre d'amateurs, c'est le style le plus apte, après le vrai chant d'é- glise, à exprimer le sentiment religieux. Mozart, au contraire, c'est l'harmonie mo- derne mettant toute sa puissance, ses ri- chesses, sa tongue ou sa douceur au service de l'âme, pour traduire ses mouvements et sa pensée. Nous remercions les jeunes arti- stes qui veulent bien, de temps à autre, con- tribuer à la majesté des cérémonies religieu- ses, en nous faisant entendre de la belle et grande musique si parfaitement exécutée.

Cet empressement général est de bon au- gure pour l'avenir. Le peuple saumurois n'a pas changé, le sentiment religieux ne l'a pas abandonné, et il lui suffira d'une bonne impulsion pour revenir à la foi de ses an- cêtres. Espérons donc, en des jours meil- leurs, le concours de l'autorité qui ne pourra empêcher, quoi qu'elle fasse, que la France ne reste la fille aînée de l'Eglise.

Chemin de fer des Charentes. — Par juge- ment du tribunal de commerce de la Seine, en date du 11 avril 1881, la Compagnie des chemins de fer des Charentes a été déclarée en faillite. M. Deshayes a été nommé juge- commissaire, et M. Lamoureux, 14, rue Chanoinesse, à Paris, syndic provisoire.

Cette déclaration de faillite est la consé- quence des arrêts de la Cour d'appel dont l'exécution aura été demandée par quelques- uns des intéressés. Les liquidateurs, en pré- sence de l'insuffisance de l'actif, n'ont pu éviter la déclaration de faillite.

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public que le nouveau tarif spécial P. V. n° 3, concernant le transport gratuit des emballages et fûts vi- des en retour, vient d'être homologué par M. le ministre des travaux publics et a été mis en vigueur sur tout le réseau de l'Etat, à partir du 15 avril courant.

TOURS.

Le général de Cissey va partir pour Tours avec sa nièce.

Il restera quelques jours chez l'intendant Guillot, qui réside en ce moment dans cette ville.

Le général de Cissey se propose de faire quelques excursions sur divers points de la Touraine.

Les généraux et colonels commandant les régiments, les brigades et les divisions de cavalerie qui doivent prendre part aux grandes manœuvres de cette année dans le mois d'août, sous la direction du général de Galliffet, vont se rendre à Tours, où le commandant du 9^e corps leur donnera des instructions précises, et leur fera des con- férences sur le rôle de la cavalerie, d'après les nouvelles méthodes de combat.

Les manœuvres commenceront vers le milieu du mois d'août et finiront au camp de Châlons.

THOUARS.

Un éboulement s'est produit, mardi der- nier, dans la ruelle de la Poterne, à Thouars; un mur en mauvais état s'est écroulé. La femme Doucet a eu une jambe cassée par un bloc de pierre.

NIORT.

Le *Journal officiel* a publié le décret qui nomme M. Proust (Antonin) maire de Niort, et lui donne pour adjoints MM. Mercier et Jacquet.

POITIERS.

Le bruit avait couru ces jours derniers que plusieurs batteries d'artillerie des régi- ments en garnison à Poitiers étaient mobi- lisées pour prendre part à l'expédition de Tunisie.

D'après les renseignements recueillis par le *Journal de la Vienne*, aucune mesure de cette nature n'a été prise jusqu'à présent.

Les courses de Poitiers auront lieu le di- manche 15 mai prochain.

Cette fête du sport poitevin promet d'être très-brillante.

En dehors du prix du Commerce et de l'Agriculture, du prix du Gouvernement, de celui de la Ville et de la Société d'Encoura- gement, nous aurons deux grands Steeple- Chase et un Military pour MM. les officiers. En tout, huit épreuves. C'est plus qu'il n'en faut pour attirer sur l'hippodrome de Poi- tiers une affluence nombreuse de sportsmen.

Aussi avons-nous la confiance que la So- ciété des courses trouvera dans le succès de la journée du 15 mai la juste récompense des efforts qu'elle a faits pour donner à cette fête hippique un éclat exceptionnel.

(*Courrier de la Vienne.*)

A Rennes, aux derniers examens pour le brevet supérieur, sur 18 admissions, 14 appartiennent aux congréganistes.

La ville de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) ouvre un Concours d'Orphéons, de Fan- fares, d'Harmonies et de Binious, fixé au dimanche 26 juin 1881.

La lutte ouverte entre les hautbois, bi- nious et tambourins donnera à ce Concours un attrait d'un nouveau genre.

Cette innovation, tout à fait locale, ne manquera pas d'attirer à Saint-Brieuc un grand nombre de sociétés et d'auditeurs, qui pourront profiter de cette circonstance pour visiter les côtes de Bretagne et voir dans leurs costumes nationaux les musi- ciens populaires de cette région pittoresque.

Les nouvelles étoffes pour les costumes féminins sont déjà exposées dans les vit- rines des magasins, dit le *Journal d'Indre- et-Loire*, et l'on peut se rendre compte des changements voulus par le caprice de la mode.

Nous allons voir les femmes couvertes de mouches et de scarabées. Vingt fois l'envie nous prendra de les débarrasser de la mul- titude d'insectes dont nous les croirons dévorées; et vingt fois nous nous trompe- rons, ne saisissant que le tissu où les bes- tioles sont imprimées. Drôle d'idée de ce vêtir de ces infiniment petits animaux, dont la rencontre (nous parlons des scarab- bées) leur fait souvent pousser des cris d'ef- froi.

A quand les chenilles et les limaces? Je ne désespère pas qu'elles aient leur tour. En temps de naturalisme, il faut s'attendre à tout.

M. ANJUBAULT, chirurgien-dentiste à Paris, rue de Provence, 65, sera à Saumur les mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril courant. Il recevra de midi à six heures, rue Saint-Jean, 34.

Faits divers.

Il semble, en vérité, qu'un vent de des- truction souffle en ce moment sur les grands magasins de Paris.

Après l'incendie du Printemps, voici l'in- cendie des magasins du Tapis Rouge.

Le Tapis Rouge était un grand magasin de nouveautés situé au faubourg Saint-Mar- tin. L'incendie a éclaté samedi matin à qua- tre heures et demie.

Les pompiers des postes de la mairie et du Château-d'Eau sont accourus immédiatement sur le lieu du sinistre.

La promptitude des secours et l'intrépi- dité des pompiers ont eu raison du feu. A huit heures, on était maître de l'incendie.

Malheureusement, les dégâts sont consi- dérables; on en évalue le montant à 350,000 fr.

Après le Tapis Rouge, les Magasins-Réu- nis ont failli être détruits, avant-hier soir, par un incendie dont la cause est encore in- connue.

L'immense bâtiment, limité par le fau- bourg du Temple, la rue de Malte, l'avenue de la République (ancien avenue des Aman- diers) et la place de la République, com- prend plusieurs établissements importants: cirque, brasserie, maisons de commerce. L'ensemble de ces établissements si divers est connu sous le nom de Magasins-Réunis.

C'est dans la partie occupée par la Com- pagnie des Entrepôts généraux de Paris que le feu s'est déclaré dimanche, vers huit heu- res du soir.

Aussitôt l'alarme donnée, les pompiers sont accourus et ont réussi à se rendre maî- tres de l'incendie en une heure et demie.

Les dégâts consistent en ballots de toile et de laine. Ils s'élevaient, d'après les pre- mières évaluations, à une dizaine de mille francs.

On n'a pas eu d'accident à déplorer.

BOURSE DE PARIS

DU 18 AVRIL 1881.

Rente 3 0/0	83 50
Rente 3 0/0 amortissable	85 25
3 0/0 amortissable (nouveau)	84 75
Rente 4 1/2	115 "
Rente 5 0/0	120 50

A GAGNER tous les 2 Mois

360,000 Fr.

Dont 2 GROS LOTS de 100,000 fr.

6 Tirages par An :

5 Janvier, 5 Mars, 5 Mai, 5 Juillet, 5 Sept., 5 Novembre

En s'abonnant au journal LE CULTIVATEUR (11^e année)

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS

qui donne GRATUITEMENT à tout Abonné

UN NUMÉRO D'OBLIGATION

du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

(Emprunt 1879)

Ce numéro participe à tous les Tirages pendant

la durée de l'abonnement.

Un An, 10 fr.; 6 Mois, 5 fr. 50; 3 Mois, 3 fr.

Envoyer mandat-poste au Directeur, 50, r. St-Georges, Paris.

Les Services d'Expéditions

DES
Grands Magasins du Printemps
sont réorganisés

Adresser comme par le passé toutes les lettres à
M. Jules JALUZOT, PARIS.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C^o, 18, rue
Beaurepaire.

CERISSETTE et GOGO DE GALABRE
à 1 centime le litre
REEMPLAÇANT LE VIN DE TABLE
MARCHION FRÈRES & Cie, à Privas (Ardèche)
Maisons à Paris, boulevard Beaumarchais, 53
à Lyon, rue Thérèse, 8
Prix : par Boîte de Poudre violette pour 100 litres, 1 franc 25 c.
Par la poste, 1 fr. 35.

« On n'abuse guère de la publicité quand il
s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastral-

gies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires,
flatus, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes,
nausées, renvois, vomissements, même en gros-
sesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étour-
dissements, oppression, langueur, congestion,
névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie,
faiblesse, épuisement, paralysie, anémie,
chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge,
haléine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,
intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irri-
tation et toute odeur fétideuse en se levant. Le
D^r ROUTH, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain
des femmes et des enfants à Londres, rap-
porte : « Naturellement riche en éléments indis-
pensables au sang pour développer et entretenir le
cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Reva-
lescierie est la nourriture par excellence qui,
seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants
et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants,
déprimés d'atrophie et de faiblesse très pro-
noncées, ont été parfaitement guéris par la Reva-
lescierie. Aux personnes phthisiques, étiques ou
rachitiques, elle convient mieux que l'huile de
foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000
cures, y compris celles de Madame la duchesse
de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la
marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair
d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais
de manque d'appétit, mauvaise digestion, affec-
tions du cœur, des reins et de la vessie, irritation
nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-
paru sous l'heureuse influence de votre divine
Revalescierie. LÉON PEYLET, instituteur à Eynan-
cas (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit

ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances
de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs noc-
turnes.
Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescierie du
Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables
souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus
terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouve-
ment, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des
maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du
Balai, 11.

Cure N° 100,180 — Ma petite Marie, chétive,
frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant
pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,
sur le conseil du Médecin, la Revalescierie qui l'a
rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. —
J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,
4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,
elle économise encore 50 fois son prix en méde-
cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.;
1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.;
12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHO-
COLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle
rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-
chissant aux personnes les plus agitées. — BIS-
CUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes
de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de
poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à
Saumur, COMSON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND;
BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-
cier, quai de Limoges, et partout chez les bons
pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited),
8, rue Castiglione, Paris. (718)

Un bon Conseil pour tout le monde.
La plupart des maladies qui frappent
l'humanité, l'Anémie, le Rachitisme, les Darts, les Eczéma, la Phthisie, la Goutte, le Cancer, etc., ont pour cause une altération du sang.
Le **ROB LECHAUX**, merveilleuse concentration
des principes toniques, rafraîchissants, dépuratifs et toni-
fiques du Gresson, de la Salsepareille rouge,
du Quina et de l'éc. d'or, amères, purifie le sang, chasse
les principes morbides et les vices impurs causes de
maladies; détruit tous les restes des affections spéciales;
stimule l'appétit, active la nutrition et la formation des
globules rouges du sang, tonifie les fibres et les chairs;
donne en quelques jours aux jeunes filles anémiques, aux
enfants pâles, chétifs et lymphatiques, les couleurs, aux
forces et la gaieté; réveille les fonctions vitales; rend la
vigueur qui s'enfuit aux convalescents, aux personnes sur
le retour et aux vieillards affaiblis; équilibre les éléments
du sang et prévient ainsi l'appoplexie et la congestion.
Le fl., 4 fr.; 6 fl. pour 1 cure, expédiés fr. 24 fr.
Dép. gén. LECHAUX, Pharm^{ie}, rue St-Catherine, 161,
Bordeaux. Broch. int^{re} n° 1. Nombreuses attestations.
Saumur, pharmacie Normandine, et toutes les
bonnes pharmacies.

Plus d'ASTHME
SUFFOCATION
et TOUX
Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY
à Marseille.
P. GODET, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.
M. RÉGNIER fils, étant dans l'in-
tention de retirer le cautionnement de
son père, décédé, ancien huissier à
la résidence des Rosiers, fait la pré-
sente déclaration, conformément à
la loi. (112)

Etude de M^r HOUIS, notaire à Saint-
Nicolas-de-Redon (Loire-Inférieure).

A VENDRE
DE GRÉ À GRÉ,
LA BELLE PROPRIÉTÉ
DE LA CHATAIGNERAIE

Composée de quatre métairies, une
borderie, sapinières, châtaigneraies
et bois taillis; prés-marais de pre-
mière qualité sur la Vilaine; le tout,
en un tenant, d'une contenance de
250 hectares. — Très-Beau pays de
chasse.
On pourrait y établir un pied-à-
terre.
Cette propriété est située à 1 kilo-
mètre du bourg d'Avessac, 3 kilo-
mètres de la Gare et 8 kilomètres de
Redon.
Revenu... 12,000 francs.
Pour renseignements, s'adresser
audit notaire, et à M. Rabu, proprié-
taire à Nantes, rue Haute-du-Château,
n° 1, et, pour visiter, au sieur Haut-
cœur, au bourg d'Avessac. (267)

OFFICE D'HUISSIER
A CÉDER DE SUITE.
S'adresser, pour avoir des rensei-
gnements, soit à M^r CHALET, huissier
à Gennes, titulaire dudit office, soit à
M^r BOURASSEAU, huissier à Saumur,
son mandataire. (731)

A CÉDER
De suite ou pour la Toussaint
prochaine,
UN TRÈS-BON MAGASIN
DE
Rouennerie, Epicerie et Mercerie,
Situé à Allonnes, arrondissement
de Saumur.
Conditions très-avantageuses.
Toutes facilités de paiement.
S'adresser à M. CASSIUS, proprié-
taire à Allonnes. (245)

A VENDRE
UN JARDIN AVEC PAVILLON
CLOS DE MURS,
Situé à l'entrée du Pont-Fouchard.
S'adresser au bureau du journal.

Extrait de Viande
Bouillon instantané
MEBIG
5 Médailles d'Or, 3 Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉRIAGE
Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

A CÉDER
UN TRÈS-BON MAGASIN
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UN JARDIN
Entouré de murs avec espaliers en plein
rapport,
Contenant 5 ares 50 centiares;
Une CHAMBRE et une VOLIÈRE
en dépendent;
Le tout avenue de la Vendée.
S'adresser à M. ROSSER, même
avenue. (209)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
JOLIE MAISON
FRAICHEMENT RESTAURÉE,
Située rue de la Grise, n° 11.
S'adresser à M. COUTARD père, place
Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

A LOUER
Pour entrer en jouissance
de suite,
LE MOULIN
De Montreuil-sur-le-Loir;
Nouvellement monté, 4 paires de
meules, belle chute d'eau.
S'adresser au sieur Cointreau,
garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au
bureau du journal.

COMPAGNIE BORDELAISE
DE NAVIGATION A VAPEUR
Société anonyme au capital de 3 millions.
Pour frets directs de Nantes à New-
York et New-York à Nantes, Nantes à
Kingston, Port-au-Prince, Jérémie,
la Nouvelle-Orléans, passages et tous
renseignements, s'adresser à MM.
Coquebert et Jumes, agents de la Cie,
20, passage Pommeraye, Nantes.

PHOTOGRAPHIE POUR TOUS.
FAITES VOTRE PORTRAIT VOUS-MÊME
Avec le **Nouvel Appareil**
Français, on obtient, sans con-
naissance de la Photographie, de belles
cartes-visites, vues, tableaux, gra-
vures; le nouvel Appareil fonctionne
sans objectif, par tous les temps.
L'Appareil complet, avec instruction
et fournitures, est livré, franc de port
et d'emballage, contre mandat-poste.
— L'appareil avec fournitures :
Pour 12 cartes, prix : 5 fr.
— 24 — — 6 fr.
M. RENARD, 3, rue de l'Abbaye,
à Paris. (283)

AVIEN
CONTRÉFACONS
CHOCOLAT-MENIER
NIXE
UN VÉRITABLE
NOU

MALADIES DE POITRINE
ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jus-
qu'à ce jour pour guérir les maladies
graves des poumons et de la gorge,
aucun n'a donné des résultats aussi
certains et aussi constants que la
FARINE MEXICAINE, del D^r Benito
del Rio, de Mexico. Lorsque la guéri-
son est encore humainement possible
et que rien n'a réussi, on doit toujours
avoir recours à la FARINE MEXICAINE.
Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE
promptement la diathèse tuberculeuse
et les granulations de la gorge, en
redonnant au sang sa composition nor-
male de santé. La FARINE MEXICAINE,
DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT,
fait cicatriser les plaies des poumons
et les granulations de la gorge; c'est
un fait qui ne peut plus être contesté
aujourd'hui par personne, car plus de
100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE
LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT
PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la
Farine Mexicaine est le seul remède
vraiment efficace pour guérir la PETHI-
SIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la
BRONCHITE chronique, le CATARRHE
PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement
prématuré et toutes les maladies de
langueur. La FARINE MEXICAINE est
un aliment tonique et digestif par ex-
cellence, qui peut être employé avec
avantage à la nourriture des jeunes
enfants, des valétudinaires et des
vieillards, auxquels ELLE REDONNE
SANTÉ ET VIGUEUR.
S'ent par boîtes de 1 kilog., 500
et 250 grammes, au prix de 7, 4 et
2 fr. 25, avec une brochure explica-
tive sur sa composition, son mode
d'emploi et d'action. Vente en gros :
Chez le Dépositaire général, à Tarare,
M. R. BARLERIN, pharmacien-chi-
miste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,
épiciers, rue d'Orléans. (443)

77, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
ENCRE NOUVELLE
MATHIEU-PLESSY

Croix de la Légion d'Honneur
à l'Exposit. univ. de 1867.
ENCRE NOUVELLE Double Violet
A COPIER
Adoptée par toutes les grandes
Administrations.
DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

FER ENCAUSSE
Solution titrée de
FER BICARBONATÉ
Guérit: Chlorose,
Anémie, Névral-
gies, Hystérie,
Fertiles blanches
Épuisement,
Lymphatisme, Ra-
chitisme, etc.
Il ne se coagule
jamais et il est vé-
ritablement le moins cher de tous les ferru-
gineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.
PRIX DU FLACON UNIQUE: 3 FR. 50.
VENTE dans toutes les Bonnes Pharmacies.
VENTE EN GROS ET DÉPÔT GÉNÉRAL:
Goussier, Faubourg St-Martin, 45,
SAUMUR: ERNOUL.

PAPIERS PEINTS
COLOMBEL
22-24, rue de la Tonnelle, SAUMUR.

M. COLOMBEL, ayant passé des marchés avec les meilleures fabriques de
papiers peints, à des prix très-avantageux, est à même d'offrir à sa clientèle
des papiers à des prix exceptionnels, fabriqués dans de bonnes conditions et
de très-bon goût.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :
Un très-grand assortiment de PAPIERS PEINTS, valeur 0 fr. 35 c., vendus
0 fr. 20 c. le rouleau.
Les AGATHES, valeur 1 fr. 40, vendus 0 fr. 90 c.
PAPIER BLANC SATINÉ, valeur 1 fr. 50 c., vendu 0 fr. 95 c.
CHÈNE VERNIS, valeur 2 fr., vendus 0 fr. 95 c.
PAPIER DORÉ pour salon, depuis 1 fr. 25 c.
TOILE CIRÉE, TOILE PARQUET d'appartement, le tout vendu aux condi-
tions les plus avantageuses.
M. COLOMBEL se charge également du collage des papiers, peinture
d'appartement et décoration en tous genres. (254)

MALADIES DE LA PEAU
Darts, Démangeaisons, Vices du Sang

Pharmacie FONTAINE, TARIN, successeur, 9, place des Petits-Pères, — Paris.
Pommade FONTAINE LE POT : 2 FR.
Préconisée par les plus grands mé-
decins de Paris : MM. Delzenne, Gui-
bout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat,
Longel, pour guérir rapidement les
darts et la plupart des maladies de la
peau réputées incurables. Son effet est
merveilleux contre les rougeurs de la
face, l'inflammation des paupières, les
hémorroïdes, les démangeaisons de la
tête, des oreilles et de toutes les parties
du corps (frictions légères chaque soir).
GRAINE DE LIN TARIN
PRÉPARATION NOUVELLE pour combattre avec succès Constipations Coliques Diarrhées Maladies du foie et de la vessie
Exiger les boîtes en fer-blanc UNE CUILLERÉE A SOUPE MATIN ET SOIR DANS UN 1/4 DE VERRE D'EAU FROIDE
Marque de fabrique.
Prix de la Boîte : 1 fr. 30 c.
Salsepareille FONTAINE LE FLACON : 5 FR.
Salsepareille alcaline et iodée, dépuratif puissant contre la syphilitique, le rachitisme, les maladies dartreuses, syphilitiques, etc. Bien supérieure à la Salsepareille iodurée ordinaire, elle ne délabre pas l'estomac et n'irrite pas l'intestin. (Dose habituelle : de une à deux cuillerées à potage le matin, et autant le soir.)
Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même dose que la Salsepareille alcaline iodurée.
Salsepareille ferrugineuse, dépuratif, tonique fortifiant par excellence. Une cuillerée à soupe au commencement de chacun des deux repas principaux de la journée.
Dépôt chez M. ERNOULT, pharmaci-
en à Saumur. (734)

PASTILLES GERAUDEL
AGISSANT PAR INHALATION ET PAR ABSORPTION
LES SEULES PASTILLES DE GOUDRON
RÉCOMPENSÉES par le Jury international
PARIS — Exposition Universelle de 1878 — PARIS

Rhume, Bronchite, Catarrhe, Enrouement,
Irritation de Poitrine, Laryngite, Phthisie et
en général toutes les affections contre les-
quelles le Goudron est conseillé.
Très-utiles aux fumeurs, aux personnes
qui fatiguent de la voix et à celles qui sont
exposées, dans leurs travaux, à respirer des
poussières ou des vapeurs irritantes.
L'immense succès de ces Pastilles, en France et à l'Étranger,
prouve leur supériorité incontestable.
PRIX DE L'ÉTU : 1^{fr} 50
VENTE EN GROS : A. GERAUDEL, PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE
à SAINT-MÉNÉHOULD (Marne)
DÉTAIL : Dans toutes les Pharmacies — Env. fr^o contre mandat-poste.
Dépôt à Saumur, chez M. ERNOULT, pharmacien.